

NSE
Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 5 232 972,05 euros
Siège social : La Grand-Croix - 03250 NIZEROLLES
394 020 903 RCS CUSSET

AVIS DE REUNION VALANT AVIS DE CONVOCATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 26 JUIN 2024

Les actionnaires de la Société susvisée sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle pour le 26 juin 2024, à 10h30, au Restaurant du Sporting 1930, 2 avenue de la République à Bellerive S/Allier (03700), à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion établi par le Directoire,
- Rapport de gestion du groupe,
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice et rapport sur les comptes consolidés,
- Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées et engagements autorisés en application des dispositions des articles L 225-86 et suivants du Code de Commerce,
- Rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise incluant ses observations sur le rapport de gestion du Directoire, sur les comptes de l'exercice et sur les conventions réglementées,
- Rapport spécial des Commissaires aux Comptes relatif au rapport sur le gouvernement d'entreprise,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023, des comptes consolidés et quitus aux membres du Directoire et du Conseil de Surveillance,
- Approbation des charges non déductibles,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Approbation des conventions visées aux articles L. 225-86 et suivants du Code de Commerce
- Autorisation à donner au Directoire en vue de l'achat par la Société de ses propres actions conformément à l'article L.225-209 du Code de Commerce,
- Approbation de la politique de rémunération des mandataires sociaux pour l'exercice 2023,
- Approbation du montant global des rémunérations et avantages de toute nature versées aux membres du Directoire au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023,
- Approbation de la rémunération globale des membres du Conseil de Surveillance,
- Rémunération allouée aux membres du Conseil de Surveillance au titre de l'exercice 2024,
- Renouvellement des mandats des Commissaires aux Comptes,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PROJETS DE RÉSOLUTIONS

PREMIERE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Directoire, du rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise et des rapports des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Assemblée Générale approuve le montant des dépenses et charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 49 724 euros, ainsi que l'impôt correspondant de 12 431 euros.

En conséquence, elle donne aux membres du Directoire et du Conseil de Surveillance quitus de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du groupe et du rapport des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes consolidés, tels qu'ils lui ont été présentés.

TROISIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Directoire, et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à 3 101 826,14 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 3 101 826,14 euros

A titre de dividendes aux actionnaires 844 027,75 euros
Soit 0,25 euro par action

Le solde 2 257 798,39 euros
En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 23 518 297,29 euros.

L'Assemblée Générale approuve le dividende à répartir au titre de l'exercice qui se trouve ainsi fixé à 0,25 euro par action, calculé sur la base du nombre d'actions.

L'Assemblée Générale décide que la mise en paiement du dividende de l'exercice 2023 aura lieu le 3 juillet 2024. Le détachement du coupon interviendra en conséquence le 1er juillet 2024.

L'Assemblée Générale prend acte que les actionnaires ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément aux dispositions de l'article L 225-210 du Code de Commerce, que les actions auto-détenues par la société ne donnent pas droit au dividende, et décide en conséquence que le dividende non versé au titre desdites actions sera affecté au compte "report à nouveau".

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

- Exercice clos le 31 décembre 2020 : 675 222,20 euros, soit 0,20 euros par titre
- Exercice clos le 31 décembre 2021 : 742 744,42 euros, soit 0,22 euros par titre
- Exercice clos le 31 décembre 2022 : 742 744,42 euros, soit 0,22 euros par titre

QUATRIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-86 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, prend acte purement et simplement de l'absence de toute convention de cette nature mentionnée dans ledit rapport.

CINQUIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale autorise le Directoire pendant une période s'étendant à compter de ce jour jusqu'au 30 juin 2025, à procéder, conformément à l'article L.225-209 du Code de commerce, aux dispositions du règlement 2273/2003 du 22 décembre 2003 pris en application de la directive « abus de marché » n° 2003/6/CE du 28 janvier 2003, et aux articles 241-1 à 241-6 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF), à des rachats des actions de la société dans la limite de 10 % du capital social, en vue :

- Soit d'assurer l'animation sur le marché de l'action NSE par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte AFEI reconnue par l'AMF ;
- Soit de l'achat d'actions pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;

- Soit l'annulation de titres ainsi rachetés par voie de réduction de capital, sous réserve de l'autorisation par l'Assemblée Générale du Directoire à procéder à l'annulation des actions rachetées ;
- De mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'AMF, et plus généralement, réaliser toute autre opération conforme à la législation en vigueur.

Le prix unitaire maximum d'achat des actions est fixé, hors frais, à 35 euros.

Les achats d'actions de la société pourront porter sur un nombre maximum de 337 611 actions, soit 10 % du capital. Le montant maximal que la société sera susceptible de payer, dans l'hypothèse d'achats au prix maximal de 35 euros par action, s'élèvera hors frais et commissions à 11 816 385 euros. A aucun moment, la société ne pourra détenir plus de 10 % du capital social.

Les opérations d'achat, de cession, d'échange ou de transfert pourront être réalisées par tous moyens, en bourse ou de gré à gré, notamment par intervention sur ou hors marché, offre publique d'achat ou d'échange ou achats de blocs, y compris en période d'offre publique dans les limites permises par la réglementation en vigueur. La part maximale du capital acquise par voie de bloc de titres pourra concerner la totalité du programme de rachat.

En vue d'assurer l'exécution de la présente résolution, tous pouvoirs sont conférés au Directoire, avec faculté de délégation, à l'effet de :

- passer tous ordres de bourse, conclure tous accords, notamment en vue de la tenue des registres d'achats et vente d'actions ;
- remplir toutes autres formalités et, de manière générale, faire ce qui sera nécessaire en vue de la parfaite exécution de cette opération.

L'Assemblée Générale délègue au Directoire, dans les différents cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation du capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital, ou encore de toute autre opération portant sur les capitaux propres, le pouvoir d'ajuster les prix d'achat susvisés afin de tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise, approuve la politique de rémunération des mandataires sociaux.

SEPTIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise, approuve la rémunération globale totale et les avantages de toute nature versés ou attribués aux membres du Directoire au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve le montant global annuel de la rémunération allouée aux membres du Conseil de Surveillance, soit la somme de 11 040 euros pour l'exercice 2023.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte du montant global annuel de la rémunération allouée aux membres du Conseil de Surveillance au titre de l'exercice 2024, qui s'élèvera à la somme de 95 000 euros, prorata temporis à compter de la nomination des membres dudit Conseil.

DIXIEME RÉOLUTION

Les mandats de la société SEREC CONSULTING et de la société GRANT THORNTON, Commissaires aux Comptes titulaires, arrivant à expiration lors de la présente Assemblée, et la société SEREC CONSULTING ayant été absorbée par la société SEREC, l'Assemblée Générale décide

- de renouveler le mandat de la société GRANT THORNTON, Co-Commissaire aux Comptes titulaire,
- de nommer la société SOCIETE D'ETUDES DE REVISION ET D'EXPERTISES COMPTABLES - SEREC, sise Parc d'Activités Technologiques la Pardieu, 3 rue Patrick Dépailler – 63000 CLERMONT FERRAND, représentée par Monsieur Olivier JOANNET, en qualité de nouveau Co-Commissaire aux Comptes titulaire, en remplacement de la société SEREC CONSULTING, absorbée,

pour une nouvelle période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes 31 décembre 2029.

ONZIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Les demandes d'inscription par les actionnaires de points ou de projets de résolutions à l'ordre du jour doivent parvenir au siège de la Société, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par télécommunication électronique, au plus tard le vingt-cinquième jour qui précède la date de l'Assemblée sans pouvoir être adressées plus de vingt jours après la date du présent avis et faire l'objet de la justification de la possession ou de la représentation de la fraction du capital exigée, conformément aux dispositions réglementaires.

Toute demande d'inscription de projets de résolutions devra être accompagnée du texte des projets de résolutions et éventuellement d'un bref exposé des motifs, ainsi que d'une attestation d'inscription en compte. L'examen du point ou de la résolution sera subordonné à la transmission par l'auteur de la demande d'une nouvelle attestation justifiant de l'enregistrement comptable des titres dans les mêmes comptes au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris.

Les questions écrites, auxquelles il sera répondu au cours de l'Assemblée Générale, accompagnées d'une attestation d'inscription des titres dans les comptes de titres nominatifs ou au porteur, doivent être envoyées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, au siège social de la Société, ou par voie de télécommunication électronique, à l'adresse suivante gastuguevieille@nse-groupe.com, au plus tard le quatrième jour ouvré précédant l'Assemblée.

Tout actionnaire peut participer à cette Assemblée ou choisir l'une des trois formules ci-après :

- donner procuration à son conjoint, au partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité, ou à un autre actionnaire ; ou à toute autre personne physique ou morale de son choix dans les conditions de l'article L225-106 du Code de commerce ;
- adresser une procuration à la société sans indication de mandataire ;
- voter par correspondance ;
- donner procuration au Président de l'Assemblée.

Seuls seront admis à assister à l'Assemblée, à s'y faire représenter ou à voter par correspondance, les actionnaires qui auront au préalable justifié de cette qualité :

- Par l'inscription de leurs actions nominatives en compte nominatif pur ou administré deux jours ouvrés au moins avant la date de l'Assemblée Générale, à zéro heure, heure de Paris ; soit le 24 juin 2024, zéro heure, heure de Paris.
- Par la remise, dans le même délai, pour les propriétaires d'actions au porteur, d'une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité constatant l'inscription ou l'enregistrement comptable des titres.

Les actionnaires désirant assister à cette Assemblée Générale recevront, sur leur demande, une carte d'admission.

Un formulaire de vote par correspondance ou par procuration est à la disposition de tout actionnaire, qui en fera la demande par écrit, à la société CIC Market Solutions 6, avenue de Provence – 75009 Paris. Cette demande devra être déposée ou parvenue à l'adresse susvisée au plus tard six jours avant la date de l'Assemblée Générale, soit avant le 20 juin 2024 (compte tenu des règles de computation de délais).

Pour être pris en compte, les formulaires de vote par correspondance, dûment complétés et signés, devront parvenir à la société CIC Market Solutions 6, avenue de Provence – 75009 Paris trois jours au moins avant la date de l'Assemblée Générale, soit avant le 23 juin 2024.

Lorsque l'actionnaire aura exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation, il ne pourra plus choisir un autre mode de participation à l'Assemblée Générale.

Conformément à la loi, l'ensemble des documents qui doivent être communiqués à l'Assemblée Générale, seront mis à la disposition des actionnaires, au siège social de la Société, à compter de la convocation de l'Assemblée Générale et au moins pendant le délai de quinze jours qui précède la date de la réunion, ou transmis sur simple demande adressée à la société CIC Market Solutions susvisée, à compter de la convocation de ladite Assemblée et jusqu'au cinquième jour inclus avant la réunion.

Les informations et documents destinés à être présentés à l'Assemblée Générale sont également disponibles sur le site internet de la Société (www.nse-groupe.com), pendant une période de vingt et un jours précédant la réunion, soit à compter du 5 juin 2024.

Le présent avis vaut avis de convocation, sous réserve qu'aucune modification ne soit apportée à l'ordre du jour à la suite de demande d'inscription de projets de résolutions par les actionnaires.

Le Directoire



A WORLD OF SERVICES

Rapport de gestion
NSE GROUPE

2023

NSE

Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 5 232 972,05 €

Siège social : La Grand-Croix - 03250 Nizerolles

394 020 903 RCS CUSSET

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Du 26 Juin 2024

Mesdames, Messieurs,

Vous avez été réunis en Assemblée Générale Ordinaire conformément aux dispositions légales et statutaires de notre Société, à l'effet de :

A titre ordinaire, en particulier :

- Vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 Décembre 2023 et soumettre à votre approbation les comptes annuels sociaux et consolidés dudit exercice ;
- D'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 Décembre 2023.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur, et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Il vous sera ensuite donné lecture du Rapport du Conseil de Surveillance sur le Gouvernement d'Entreprise portant sur l'exercice 2023 et des rapports établis par les Commissaires aux Comptes de la Société conformément aux dispositions légales en vigueur.

SOMMAIRE

| | |
|---|-----------|
| 1. Rapport de gestion de la société NSE SA | 5 |
| 1.1 Activités..... | 5 |
| 1.2 Évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société notamment de la situation d’endettement, au regard du volume et de la complexité des affaires | 6 |
| 1.2.1 Évolution des affaires – Points marquants | 6 |
| 1.2.2 Évolution des résultats et de la situation financière | 8 |
| 1.3 Évènements importants survenus depuis la clôture du dernier exercice | 10 |
| 1.4 Évolution prévisible de la situation de la Société et perspectives d’avenir..... | 11 |
| 1.5 Principaux risques et incertitudes | 11 |
| 1.5.1 Risques liés aux évolutions des marchés | 11 |
| 1.5.2 Risques de modifications réglementaires..... | 11 |
| 1.5.3 Risques Actions | 11 |
| 1.5.4 Risques de taux | 11 |
| 1.5.5 Risques de change..... | 12 |
| 1.6 Provisions et délais de paiement..... | 12 |
| 1.6.1 Provisions pour litiges | 12 |
| 1.6.2 Délais de paiement fournisseurs | 12 |
| 1.6.3 Délais de paiement clients | 13 |
| 1.7 Communication des charges somptuaires et des frais généraux excessifs ou ne figurant pas sur le relevé spécial..... | 13 |
| 1.8 Tableau des résultats des exercices précédents..... | 13 |
| 1.9 Dividendes versés et autres revenus distribués au cours des trois derniers exercices | 13 |
| 1.10 Affectation du résultat | 14 |
| 2. Rapport de gestion consolidé du Groupe NSE | 15 |
| 2.1 Activités du Groupe | 15 |
| 2.2 Répartition de l’activité par sociétés | 16 |
| 2.2.1 Capitaux propres, chiffres d’affaires et résultat net par sociétés (données sociales) | 17 |
| 2.3 Répartition du chiffre d’affaires consolidé par activités..... | 17 |
| 2.4 Analyse de l’activité des filiales | 18 |
| 2.4.1 NSE AUTOMATECH / CANADA | 18 |
| 2.4.2 NSE TLS / CANADA | 19 |
| 2.4.3 NSE Brasil / BRÉSIL | 19 |
| 2.4.4 NSE Aéro Maroc / MAROC | 19 |
| 2.4.5 Hical-NSE / INDE..... | 19 |
| 2.4.6 NSE India / INDE..... | 19 |
| 2.5 Présentation et commentaires des comptes consolidés | 20 |
| 2.5.1 Bilan | 20 |
| 2.5.2 Compte de résultat | 20 |
| 2.6 Filiales et participations au 31 décembre 2023..... | 21 |
| 2.7 Progrès réalisés et difficultés rencontrées | 22 |
| 2.8 Recherche et développement Groupe..... | 22 |

| | | |
|--------|---|----|
| 2.9 | Évènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice..... | 22 |
| 2.10 | Orientations et perspectives..... | 23 |
| 2.11 | Facteurs de risques..... | 24 |
| 2.11.1 | Provisions pour risques et charges | 24 |
| 2.12 | Utilisation d'instruments financiers | 24 |
| 2.13 | Informations environnementales | 24 |
| 2.14 | Pratiques anti-concurrentielles | 24 |
| 2.15 | Politique de la Société et du Groupe vis-à-vis du Personnel..... | 24 |
| 2.15.1 | Égalité professionnelle et salariale | 24 |
| 2.16 | Autorisations de cautions, avals et garanties | 25 |
| 2.17 | Renseignements concernant le capital de la société-mère NSE..... | 25 |
| 2.17.1 | Composition du capital au 31 Décembre 2023 | 25 |
| 2.17.2 | Structure de l'actionnariat au 31 Décembre 2023 | 25 |
| 2.17.3 | Autocontrôle | 25 |
| 2.17.4 | Contrat de liquidité | 25 |
| 2.17.5 | État de la participation des salariés au capital de la Société..... | 26 |
| 2.17.6 | Situation des mandats des membres du Conseil de Surveillance | 26 |
| 2.17.7 | Situation des mandats des Commissaires aux Comptes | 26 |
| | ANNEXE : Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices | 27 |



1. RAPPORT DE GESTION DE LA SOCIÉTÉ NSE SA

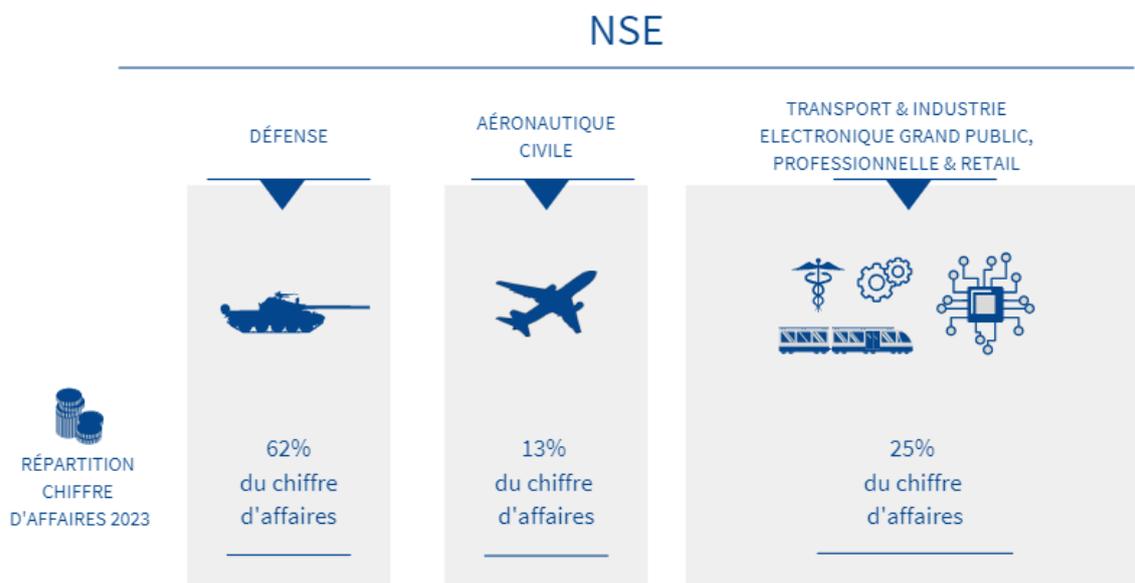
1.1 ACTIVITÉS

La vocation de NSE SA est : « vendre, concevoir, réaliser des systèmes électroniques intégrés (civils et militaires) et des prestations de support services » dans les secteurs de la Défense, l’Aéronautique Civile, l’Informatique, le Médical et le Ferroviaire, dans les domaines de l’électronique, de l’électromécanique et de l’informatique, ce en France et à l’international, concourant à la sécurité de la mobilité, et d’être donc un acteur reconnu sur ce segment.

La société, fondée en 1983, a structuré son organisation autour de trois Business Units opérationnelles :

- **Business Unit Conception** : Avec une maîtrise du hard et du soft, elle conçoit des équipements destinés à l’aéronautique civile et militaire, ainsi qu’aux marchés ferroviaires et navals ;
- **Business Unit Intégration** développe et intègre des équipements en build-to-print & build-to-spec avec une maîtrise de la mécanique, de l’électronique et du câblage ;
- **Business Unit Services** propose une offre globale de Services composée d’interface client multilingue, gestion transport, réparation et gestion de la supply-chain Service.

Ces 3 Business Units sont supportées par des fonctions transverses mutualisées : Ressources Humaines, Qualité, Informatique, Finance, Achat, Sécurité et Juridique.



1.2 ÉVOLUTION DES AFFAIRES, DES RÉSULTATS ET DE LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA SOCIÉTÉ NOTAMMENT DE LA SITUATION D'ENDETTEMENT, AU REGARD DU VOLUME ET DE LA COMPLEXITÉ DES AFFAIRES

1.2.1 Évolution des affaires – Points marquants

L'exercice 2023 a été plus particulièrement marqué par les évènements suivants :

- Une forte augmentation du Chiffre d'affaires (+21,8%) soutenu par le secteur Défense
- Les conflits internationaux ont continué à impacter notre supply chain (délais notamment) ;
- Le secteur de l'Aéronautique commence à remonter en puissance ;
- La BU Conception a toutefois été affectée par des décalages de commandes par nos clients ;
- Au total, nous restons sur une forte prise de commandes sur 2023, confirmant ainsi la trajectoire du dernier trimestre 2022 sur les BU Intégration et Services ;
- Mise en œuvre d'investissements de productivité au Canada (infrastructures et machines) ;
- Développement d'une démarche RSE avec la publication du deuxième rapport extra financier et intégrant notre bilan CO2 Scope 1, 2 et 3 ;
- Consolidation des BU Intégration et BU Conception en une BU Interconnexion à partir de 2024, pour plus d'efficacité.

66.317 M€

CHIFFRES D'AFFAIRES
2023

3.102 M€

RÉSULTAT NET

-0.15%*

RATIO D'ENDETTEMENT
AU 31/12/2023

(*) la position de trésorerie nette est un actif

BU Conception :

- L'activité Conception a été encore impactée par les décalages de commandes sur 2024 par ses clients, son chiffre d'affaires est en baisse de 27 % Vs 2022.
- La dynamique de notre activité de modifications « NVIS » pour le vol de nuit sous jumelles de vision nocturne et enregistreurs de paramètres de vol et du Light Weight Flight Recorder lui permettra de devenir prépondérante sur le CA 2024 de la BU Conception.
- Le développement de nouveaux produits, tel que l'ECU V3 (Système de contrôle d'arme Hélicoptère) du Light Weight Flight Recorder, sont bien avancés pour générer du chiffre d'affaires en 2024.
- Mise en œuvre d'un agrément d'organisme de conception DOA (Part 21J) qui devrait être obtenu fin 2024.

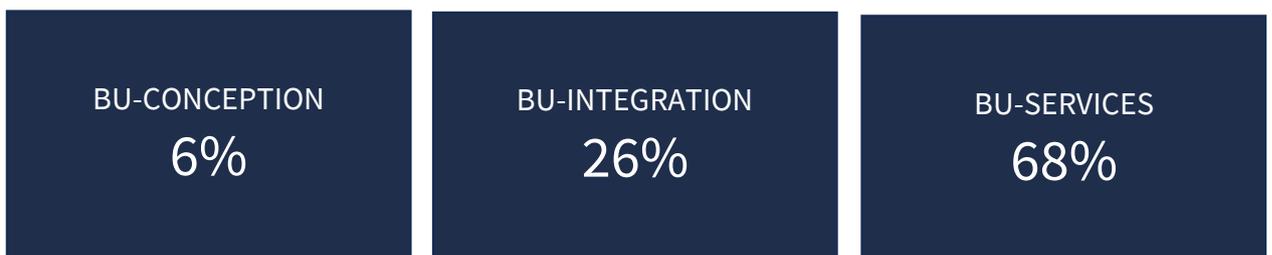
BU Intégration :

- Le Chiffre d'affaires de cette BU enregistre une forte croissance par rapport à l'exercice précédent (+26 %). Cette hausse se confirme par un niveau élevé des prises de commandes tout au long de l'année et ainsi de son carnet.
- Nous voyons cette hausse se poursuivre sur 2024.
- La bonne tenue de nos activités Défense de la BU Intégration s'est confirmée.
- La poursuite du programme d'amélioration de la performance et de la digitalisation est confirmée sur l'ensemble des sites du Groupe en France, cette BU bénéficie directement des investissements du plan de relance.

BU Services :

- Le Chiffre d'affaires de cette BU enregistre une forte croissance par rapport à l'exercice précédent (+27,6 %). La BU Services a accéléré sa dynamique commerciale tout au long de l'année.
- A noter la signature de nouveaux contrats pluriannuels de soutien logistique et technique de maintenance d'équipements dans la Défense terrestre avec le marché Mercure ainsi qu'avec l'Economat des Armées, mais aussi sur le MRO Aéronautique.
- A noter une année solide sur l'activité MRO équipements déposés.

Répartition du chiffre d'affaires par activités



Chiffre d’Affaires 2023 de la société NSE SA

1.2.2 Évolution des résultats et de la situation financière

Au 31 Décembre 2023, la Société NSE a réalisé un chiffre d’affaires de **66 317 K€**, en forte hausse de 21.8 % par rapport à l’exercice précédent, à périmètre équivalent.

1.2.2.1 Répartition du chiffre d’affaires par Business Unit

| CA en K€ | 2021 | 2022 | 2023 | Variation 2023-2022 |
|----------------|---------------|---------------|---------------|---------------------|
| BU CONCEPTION | 5 313 | 5 393 | 3 935 | -27,04% |
| BU INTEGRATION | 15 547 | 13 696 | 17 271 | 26,10% |
| BU SERVICES | 35 176 | 35 368 | 45 111 | 27,55% |
| TOTAL | 56 036 | 54 457 | 66 317 | 21,78% |

1.2.2.2. Répartition du chiffre d’affaires France et Export

| CA en K€ | 2021 | 2022 | 2023 |
|-----------------------------|---------------|---------------|---------------|
| CA France | 46 053 | 44 633 | 51 946 |
| <i>Variation de l’année</i> | -2,48% | -3,08% | 16,38% |
| CA Export | 9 983 | 9 824 | 14 371 |
| <i>Variation de l’année</i> | -13,83% | -1,59% | 46,28% |
| TOTAL | 56 036 | 54 457 | 66 317 |
| <i>Variation de l’année</i> | -4,71% | -2,82% | 21,78% |

1.2.2.3. Présentation et commentaires des comptes sociaux

a) Bilan

Le total net de l’actif au 31 Décembre 2023 est de **72 904 K€** (55 255 K€ en 2022) pour la Société. Les capitaux propres de la Société s’élèvent à **39 911 K€** (37 421 K€ en 2022).

Le ratio d’endettement évolue ainsi :

| Ratio d’endettement au 31/12 | 2023 en K€ | 2022 en K€ | Variation |
|--|---------------|--------------|-----------|
| Endettement total (A) | 2 544 | 3 706 | -31,35% |
| Disponible à l’actif (B) | 2 605 | 3 417 | -23,76% |
| Endettement net (A-B) | -61 | 289 | -121,11% |
| Capitaux propres (C) | 39 911 | 37 421 | 6,65% |
| Ratio d’endettement net (A-B)/C | -0,15% | 0,77% | |

A noter que nous avons encore subi de nombreux décalages de paiement de la part de clients, 7.5 M€ auraient dû être réglés au 31/12 et l’ont été sur Janvier 2024.

Les remboursements d'emprunts ont représenté 1 187 K€ au cours de l'exercice. Un nouvel emprunt de 500 K€, pour le financement de l'ERP BUS a été contracté sur 2023. Seul un montant de 34 K€ a été débloqué au 31/12 sur ces 500 K€.

b) *Compte de résultat*

Au 31 Décembre 2023 :

- Le chiffre d'affaires net s'élève à **66 317 K€** (54 457 K€ en 2022). La part **export direct** du chiffre d'affaires de NSE est de **21,67%** (18,04% à exercice précédent) ;
- Le total des produits d'exploitation est de **68 437 K€** (55 032 K€ en 2022) ;
- Le total des charges d'exploitation est de **63 843 K€** (52 512 K€ en 2022) ;
- L'EBITDA s'élève à **5 413 K€** en 2023 contre 3 440 K€ en 2022, soit une hausse de 57,4 %
- Le résultat d'exploitation est bénéficiaire de 4 594 K€, en augmentation significative par rapport au bénéfice de 2 520 K€ en 2022 ;
- Le résultat financier s'établit à **- 252 K€** (-35 K€ en 2022).

Evolution de la marge brute :

| | ÉVOLUTION DE LA MARGE BRUTE | 2023 | 2022 | VARIATION |
|---|--|--------|--------|-----------|
| | Chiffre d'affaires | 66 317 | 54 457 | 21,78% |
| + | Production stockée (1) | 1201 | -170 | -806,47% |
| + | Production immobilisée | 134 | 84 | 59,52% |
| = | Production | 67 652 | 54 371 | 24,43% |
| - | Achats et variations marchandises | 13 217 | 7 067 | 87,02% |
| - | Achats et variations MP et autres (1) | 10 703 | 10 302 | 3,89% |
| = | Marge brute | 43 732 | 37 002 | 18,19% |
| | % chiffre d'affaires | 65,94% | 67,95% | |

La marge brute atteint 65,94 % du chiffre d'affaires réalisé au 31/12/2023 à comparer à 67,95 % en 2022, soit une baisse de 2,01 % du taux de marge brute.

Evolution des salaires et charges :

| ÉVOLUTION DES SALAIRES ET CHARGES | 2023 | 2022 | VARIATION |
|-----------------------------------|---------------|---------------|--------------|
| Salaires et traitements | 14 147 | 13 207 | 7,12% |
| Charges sociales | 5 155 | 4 740 | 8,76% |
| Charges de personnel | 19 302 | 17 947 | 7,55% |
| % chiffre d'affaires | 29,11% | 32,96% | |

Les dotations aux amortissements et dépréciations s'élèvent à 1 937 K€, par rapport à 1 497 K€ sur l'exercice précédent.

Le résultat financier est négatif de 252 K€, à comparer à un résultat négatif de 35 K€ à l'exercice précédent. Les charges financières sont essentiellement constituées de provisions pour dépréciation des titres et comptes courants des filiales ainsi que des écarts de change et intérêts d'emprunts.

Le résultat courant s'élève à 4 342 K€, en hausse par rapport à 2 485 K€ sur l'exercice précédent. Le résultat exceptionnel est positif de 378 K€.

Le résultat net au 31 Décembre 2023 se traduit par un **bénéfice de 3 102 K€** (bénéfice de 2 380 K€ en 2022) après prise en compte d'un impôt sur les sociétés de 1 252 K€, diminué du Crédit Impôt Recherche de 433 K€ (320 K€ en 2022).

1.3 ÉVÈNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DU DERNIER EXERCICE

Conflits Internationaux

Les conflits internationaux continuent à alimenter de fortes tensions sur les délais d'approvisionnement, notamment des composants électroniques et ont installé une inflation durable.

A l'opposé, ces conflits ont engendré des regains d'activités dans le domaine de la Défense chez les grands donneurs d'ordres avec lesquels nous travaillons.

La LPM (Loi de Programmation Militaire) a confirmé l'augmentation budgétaire d'investissement de la part du Ministère des Armées.

Evolution de la Gouvernance de NSE

Suite à l'Assemblée Générale Ordinaire (AGO) du jeudi 21 mars 2024, ont été nommés Stéphane Mayer en tant que Président du Conseil de Surveillance, Isabelle Carrère en tant que Vice-Présidente du Conseil de Surveillance, et François Lacoste en tant que membre du Conseil de Surveillance représentant de NSE Participations au Conseil de Surveillance.

L'expérience en direction d'entreprise de ce Conseil de Surveillance renouvelé et sa connaissance approfondie des secteurs Aéronautique & Défense ainsi que son expertise financière, marquent la volonté de NSE de poursuivre dans la continuité, ses activités, en France et à l'international, au bénéfice de l'ensemble des parties prenantes, tout particulièrement ses clients, ses collaborateurs, professionnels et engagés, et ses actionnaires.

Évolution des BU

Le groupe annonce l'évolution des BU de NSE, les BU Intégration et BU Conception sont consolidées dans la BU Interconnexion à partir de 2024. Les nouvelles communications se feront avec cette nouvelle organisation.

1.4 ÉVOLUTION PRÉVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIÉTÉ ET PERSPECTIVES D'AVENIR

La société poursuit son développement sur l'ensemble de ses segments de marché, avec une volonté de se recentrer sur les activités Défense et Aéronautique, et maintient l'effort sur ses actions de réorganisation et d'amélioration des performances.

Le budget 2024 en cours s'inscrit en forte augmentation du CA par rapport à l'exercice 2023 et en progression de rentabilité.

1.5 PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES

1.5.1 Risques liés aux évolutions des marchés

Les marchés de la réparation d'Équipements Electroniques Grand Public restent concurrentiels avec un marché orienté à la baisse.

L'accès direct des PME-ETI aux marchés MRO Equipements Aéronautiques est toujours difficile du fait de la difficulté d'obtention de la documentation technique de la part des OEM. Néanmoins nous voyons une partie des flux revenir au travers de contrats avec les OEM.

Les conflits internationaux ont généré une inflation durable ainsi qu'une mise sous pression de la supply chain.

A ce jour, NSE a su montrer son agilité à maintenir au mieux ses activités en répondant au mieux à ses clients.

1.5.2 Risques de modifications réglementaires

Les éventuelles modifications de réglementations françaises, européennes ou internationales peuvent avoir un impact sur l'activité de la Société.

1.5.3 Risques Actions

La société NSE n'a pas procédé à des investissements en actions hormis les 200 460 actions d'autocontrôle qu'elle détient et sur lesquelles, au 31 Décembre 2023, elle a constaté une plus-value latente de 2594 K€ contre une plus-value latente de 810 K€ en 2022.

1.5.4 Risques de taux

| | Taux fixe | Taux variable |
|---|--------------------|---------------|
| Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédits | 2 539 417 € | 0 € |
| TOTAL | 2 539 417 € | 0 € |

Au regard de la structure de sa dette, la société estime que l'augmentation ou la diminution des taux d'intérêts n'aurait pas d'impact significatif sur le résultat.

Les emprunts bancaires en cours contractés par NSE sont à taux fixe.

1.5.5 Risques de change

| Au 31 décembre 2023 | USD | CAD | GBP | CHF | AED |
|-------------------------------------|------------|--------------|----------|----------|----------|
| Actifs financiers | 237 | 3 699 | 5 | | |
| Passifs financiers | -312 | | | | |
| Position nette avant gestion | -75 | 3 699 | 5 | 0 | 0 |
| Hors bilan | | | | | |
| Position nette après gestion | -75 | 3 699 | 5 | 0 | 0 |

Au 31 décembre 2023, le solde des comptes bancaires de NSE en monnaies étrangères étaient créditeurs de 2 KUSD et 10 K\$CAD.

Par ailleurs, les soldes clients en devises au 31 décembre 2023, s'élevaient à 8 KUSD, 5 K GBP et pour les fournisseurs à 312 KUSD.

Au 31/12, NSE avait un placement financier de type compte à terme de 227 K USD.

Concernant la position globale de change, seule une provision pour perte de change de 185 K€ a été comptabilisée, celle-ci concerne en plus grande partie le compte courant en \$Cad que nous avons avec NSE ANA.

1.6 PROVISIONS ET DÉLAIS DE PAIEMENT

1.6.1 Provisions pour litiges

Les provisions pour litiges concernent principalement des litiges salariaux anciens provisionnés en fonction du risque encouru.

Il n'existe pas d'autre litige susceptible d'avoir ou ayant eu dans un passé récent une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine de la Société.

1.6.2 Délais de paiement fournisseurs

Conformément à l'article L. 414-14 du Code de Commerce, nous vous prions de bien vouloir prendre acte que le solde des dettes fournisseurs et créances clients de NSE à la clôture de l'exercice social 2023 se décompose de la façon suivante :

| FACTURES RECUES NON RÉGLÉES A LA DATE DE CLÔTURE DE L'EXERCICE DONT LE TERME EST ÉCHU | | | | | | | |
|---|-----------|-----------|----------|-----------|-----------|--------|-------------------|
| En Euros | Non dus | 0 J | 1 à 30 J | 31 à 60 J | 61 à 90 J | 91 J | Total 1 J et plus |
| NB de factures concernées | | 503 | | | | | 177 |
| Montant total des factures concernées TTC | 5 685 922 | 1 190 003 | 55 974 | -133 759 | 21 313 | 24 953 | -31 519 |
| Pourcentage du montant total des achats de l'exercice TTC | 9,52% | 1,99% | 0,09% | -0,22% | 0,04% | 0,04% | -0,05% |

Ces retards de paiements sont essentiellement dus à des litiges, problèmes de non qualité ou de non-conformité.

1.6.3 Délais de paiement clients

| FACTURES ÉMISES NON RÉGLÉES A LA DATE DE CLÔTURE DE L'EXERCICE DONT LE TERME EST ÉCHU | | | | | | | |
|---|------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-------------------|
| En Euros | Non dus | 0 J | 1 à 30 J | 31 à 60 J | 61 à 90 J | 91 J | Total 1 J et plus |
| NB de factures concernées | 755 | | | | | | 705 |
| Montant total des factures concernées TTC | 13 784 437 | 1 728 461 | 5 289 006 | 357 763 | 169 830 | 1 180 762 | 6 997 361 |
| Pourcentage du chiffre d'affaire de l'exercice TTC | 17% | 2% | 6% | 0% | 0% | 1% | 8% |
| Exclues | | | | | | | |

A noter que nous avons encore subi cette année de nombreux décalages de paiement de la part de clients, 7.5 M€ auraient dû être réglés au 31/12 et l'ont été sur Janvier 2024.

1.7 COMMUNICATION DES CHARGES SOMPTUAIRES ET DES FRAIS GÉNÉRAUX EXCESSIFS OU NE FIGURANT PAS SUR LE RELEVÉ SPÉCIAL

Conformément aux dispositions de l'article 223 quarter du Code Général des Impôts, nous vous prions de bien vouloir prendre acte que le montant des dépenses non déductibles en vertu de l'article 39-4 du CGI exposé au cours de l'exercice s'élève à 49 724 € (51 209 € en 2022) ; soit un impôt de 12 431 €.

1.8 TABLEAU DES RÉSULTATS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS

Au présent rapport est joint (P27), conformément aux dispositions statutaires, le tableau faisant apparaître les résultats de notre Société au cours des cinq derniers exercices clos de la Société.

1.9 DIVIDENDES VERSÉS ET AUTRES REVENUS DISTRIBUÉS AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Le montant des dividendes distribués au titre des trois exercices précédents et l'avoir fiscal correspondant a été le suivant :

| Au titre de l'Exercice | Revenus éligibles à la réfaction | | Revenus non éligibles à la réfaction |
|------------------------|----------------------------------|---------------------------|--------------------------------------|
| | Dividendes | Autres revenus distribués | |
| 2020 | 675 222,20 | / | / |
| 2021 | 742 744,42 | / | / |
| 2022 | 742 744,42 | / | / |

1.10 AFFECTATION DU RÉSULTAT

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 3 101 826 €uros.

Sur la suggestion de son Président, et en accord avec le Conseil de Surveillance, le Directoire propose à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires d'affecter le bénéfice, qui s'élève à la somme de 3 101 826 € de la manière suivante :

- Bénéfice de l'exercice : 3 101 826,14 €uros
- À titre de dividendes aux actionnaires : 844 027,75 €uros
- Le solde, soit : 2 257 798,39 €uros

En totalité au poste « report à nouveau » qui s'élèverait ainsi à 23 518 297,29 €uros

Le dividende à répartir au titre de l'exercice se trouverait ainsi fixé à 0,25 € euros par action (montant arrondi), calculé sur la base du nombre d'actions.

La date du détachement du coupon (« *Ex-dividend date* »), c'est à dire la date à partir de laquelle les actions sont négociées sans droit au dividende (« *coupon détaché* »), serait fixée au 01 Juillet 2024.

La date d'enregistrement des titres (« *Dividend record date* »), c'est-à-dire la date à laquelle les positions des actionnaires devront être enregistrées à la clôture de la séance de bourse pour pouvoir bénéficier de la distribution, est fixée au 2 Juillet 2024.

Les dividendes seront payés le 3 Juillet 2024.

Le montant des dividendes correspondant aux actions auto-détenues à la date de détachement du coupon sera affecté au compte « report à nouveau ».

Il est à noter que nous procéderons fin Juin au paiement de l'Intéressement et de la participation versée aux salariés au titre de l'exercice 2023 pour un montant de 720 908 €.

RAPPORT DE GESTION DE LA SOCIÉTÉ NSE EN CONSOLIDÉ

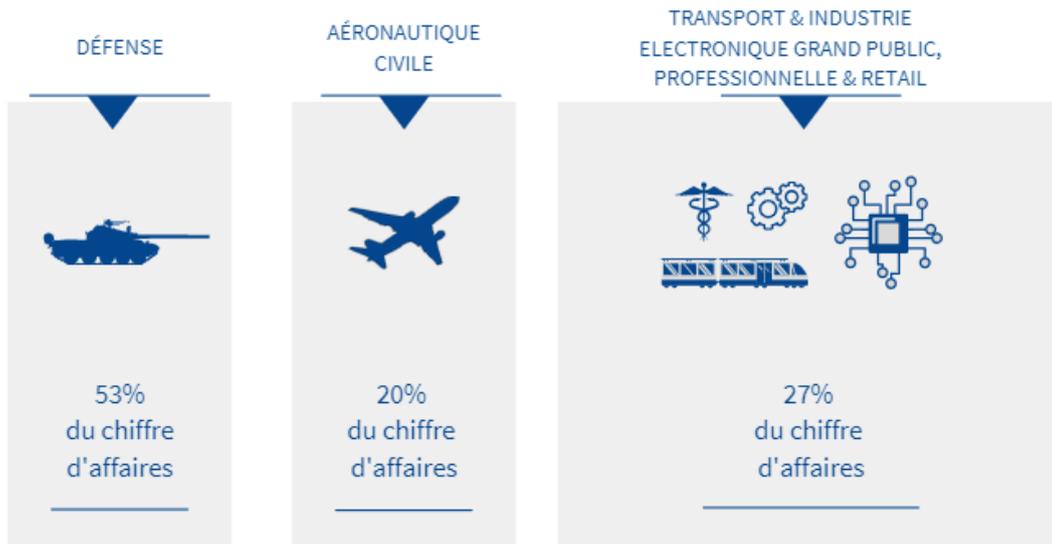
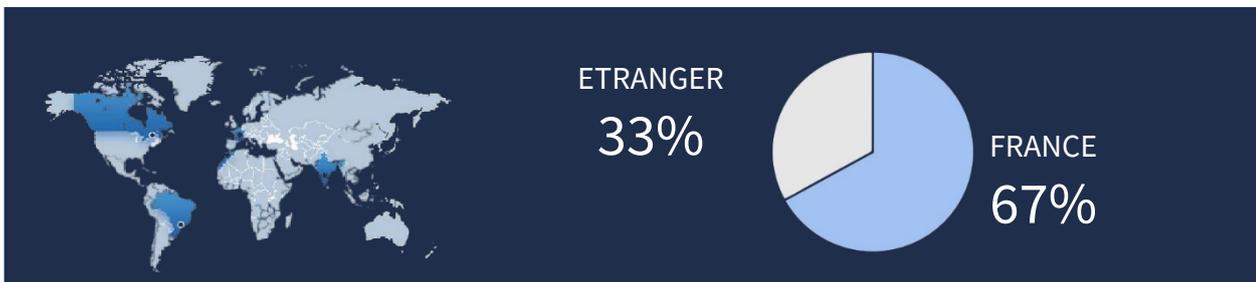
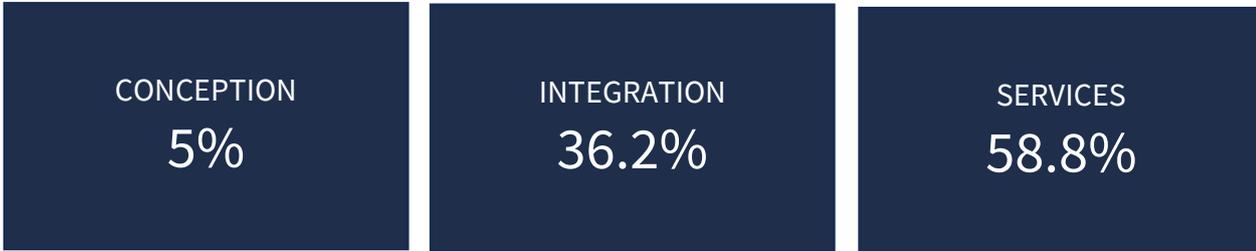
2. RAPPORT DE GESTION CONSOLIDÉ DU GROUPE NSE

2.1 ACTIVITÉS DU GROUPE

- Notre filiale à 100% en Inde **NSE India**, basée à Bangalore, poursuit son développement. Elle est dédiée aux activités de réparation d'équipements électroniques et d'assemblage de produits propres. De plus, la filiale a étendu ses capacités en développant les activités de câblage et intégration et en prenant possession début 2024 d'un nouveau bâtiment de 900 M². **NSE India** a poursuivi sur 2023 le développement de feux de formation et position hélicoptères, ainsi que d'un rhéostat. La capacité engineering poursuit son développement sur les activités mécaniques, électronique, fiabilité et gestion d'obsolescence.
- Notre filiale à 50% **NSE TLS (Technique Logistique Services)** basée à Montréal au Canada, pour adresser les marchés de soutien technique et logistique en Amérique du Nord (Canada, USA, Mexique) dans les secteurs Aéronautique, Transports, Défense poursuit son fort développement : son chiffre d'affaires est en croissance de 20% (en €) sur 2023. La société NSE TLS poursuit son développement, afin d'anticiper le développement de l'activité actuelle et défense, la société a pris possession, début 2023, d'un nouveau bâtiment de 12.000 M² toujours à Mirabel.
- L'activité de **NSE AUTOMATECH**, filiale au Canada, a vu son chiffre d'affaires augmenter de 3% (en \$Cad) sur 2023. Nous continuons nos investissements sur le renouvellement de nos équipements CNC. Nous notons une reprise du marché Aéronautique et une stabilisation sur le marché Médical. L'orientation du carnet 2024 et la prise de commande nous laisse entrevoir de bonnes perspectives.
- Au Brésil, **NSE Brasil** a continué de souffrir de la crise politico-économique du pays. Malgré un CA qui a augmenté, les résultats sont en pertes suite à un marché atone.
- Au Maroc, notre filiale **NSE Aéro Maroc** a été impactée en 2023 par la baisse d'activité sur le site de Riom sur le premier semestre, le second semestre a montré une forte augmentation de la charge qui se poursuit sur 2024.
- En Inde, notre filiale à 49% **HICAL-NSE** a augmenté son Chiffre d'Affaires en 2023 (+25%). Le carnet de commandes est bien orienté pour l'année 2024 et son activité devrait confirmer le CA 2023.

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe NSE s'est ainsi élevé à 76 993 K€ au 31 Décembre 2023, en hausse par rapport à 65 568 K€ lors de l'exercice précédent.
Le résultat opérationnel s'élève à 5 698 K€, en hausse par rapport à 3 671 K€ lors de l'exercice précédent.

Répartition du chiffre d'affaires consolidé par activité :



2.2 RÉPARTITION DE L'ACTIVITÉ PAR SOCIÉTÉS

Les trois Business Units se déploient en France et par les filiales de NSE au Canada, au Brésil, en Inde et au Maroc.

La société NSE ANA est une holding Nord-Américaine non opérationnelle, filiale à 100% de NSE. Elle détient des participations dans NSE Automatech et dans NSE TLS.

La société NSE SA, S.A à Directoire et Conseil de Surveillance, dûment organisée et existant en droit Français, au Capital de 5 232 972,05€ dont le siège social est situé La Grand-Croix – 03250 NIZEROLLES - Inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Cusset (03) sous le numéro RCS 394020903

2.2.1 Capitaux propres, chiffres d'affaires et résultat net par sociétés (données sociales)

| SOCIÉTÉS | 2023 | | | | 2022 | | | |
|----------------|------------------|----------|--------------|--------|------------------|----------|--------------|--------|
| | CAPITAUX PROPRES | CA en K€ | RÉSULTAT NET | EBITDA | CAPITAUX PROPRES | CA en K€ | RÉSULTAT NET | EBITDA |
| NSE | 39 911 | 66 317 | 3 102 | 5 413 | 37 421 | 54 457 | 2 380 | 3 440 |
| NSE ANA | 2 447 | 0 | 45 | -7 | 2 436 | 0 | 70 | -5 |
| NSE Automatech | 6 697 | 10 324 | 635 | 1385 | 6 220 | 10 693 | 424 | 995 |
| NSE Brasil | 335 | 283 | -10 | -131 | -912 | 159 | -46 | -144 |
| NSE AERO MAROC | -233 | 268 | -235 | -219 | 2 | 333 | -145 | -113 |
| HICAL NSE | 267 | 1211 | 68 | 134 | 210 | 970 | 91 | 107 |
| NSE India | 489 | 254 | 1 | 5 | 397 | 303 | 40 | 165 |
| NSE TLS | 1158 | 15721 | -249 | 119 | 1426 | 13502 | 626 | 1026 |

EBITDA SOCIAL : Résultat d'exploitation + Dotation aux Amortissements et aux Provisions d'exploitation (hors actifs circulants) – Reprise sur Amortissements et provisions d'exploitation (hors actifs circulants) – Intéressement et participation.

2.3 RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ PAR ACTIVITÉS

Le groupe NSE a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de **76 993 K€**, en hausse de 17,4 % par rapport à l'exercice précédent.

| Répartition des activités | 31/12/2023 | % du CA total | 31/12/2022 | % du CA total |
|---------------------------|---------------|----------------|---------------|----------------|
| Conception et systèmes | 3 847 | 5,00% | 5 380 | 8,21% |
| Intégration – Équipements | 27 843 | 36,16% | 24 542 | 37,43% |
| Services | 45 303 | 58,84% | 35 646 | 54,36% |
| TOTAL | 76 993 | 100,00% | 65 568 | 100,00% |

L'activité sur l'ensemble de l'année ressort fortement en hausse par rapport à 2022 (+ 17,4%) grâce à la poursuite de la dynamique de croissance enclenchée par le plan de relance 2022. La hausse s'est accélérée au second semestre de l'exercice, portée par la forte augmentation de l'activité de la BU Services, qui profite du dynamisme actuel du secteur de la Défense, et le retour à la croissance de la BU intégration. Dans l'ensemble, le Groupe continue de tirer parti de la diversité des zones et des secteurs adressés pour accroître sa présence sur ses marchés de prédilection et gagner de nouveaux contrats. Le chiffre d'affaires consolidé à l'export représente 33 % du chiffre d'affaires consolidé, soit 25,2 M€.

Les grandes tendances d'évolution des Business Units en France présentées ci-dessus se retrouvent au niveau du Groupe. La BU Conception ressort en net recul de -28,5 %, pour un chiffre d'affaires de 3,8 M€ en 2023. Le second semestre a été plus dynamique que le premier, du fait notamment de la réception

d'une partie des commandes décalées. Des offres significatives sont en cours de discussion et devraient permettre de redynamiser la performance de la BU.

La BU Intégration affiche une hausse de +13,5 % à 27,8 M€ en 2023, portée par l'accélération de la croissance au second semestre (+24,9%). La BU évolue dans un contexte favorable sur ses marchés principaux et recueille les fruits du déploiement d'offres stratégiques renforcées sur le secteur de la Défense et de l'Aéronautique ainsi que des actions de diversification, à destination du secteur Médical notamment. De plus, la dynamique de prise de nouvelles commandes s'est poursuivie tout au long de l'exercice.

Le déploiement international, notamment au Canada tient ses promesses. Les activités de production « best cost » au Maroc ont subi un net rebond au second semestre.

La BU Services a confirmé sa forte dynamique de croissance tout au long de l'exercice 2023, avec une nouvelle accélération au second semestre (+28,3). Le chiffre d'affaires atteint ainsi 45,3 M€, en croissance de +27,1%, illustrant les nombreux gains de marchés dans le secteur de la Défense, notamment pour l'Armée de Terre. NSE a poursuivi le développement des activités MRO Equipements Aéronautiques et MRO Aircraft/ Cee dernier segment constitue un relais de croissance naturel grâce à l'expérience acquise dans les domaines de l'Aéronautique civile & militaire.

NSE TLS au Canada a connu un nouvel exercice de croissance, avec une progression d'environ 16,4% de son chiffre d'affaires (15,7 M€ vs 13,2 M€ en 2022). Ces relais de croissance restent au cœur de la stratégie d'expansion internationale du Groupe.

| CA en K€ | 31/12/2022 | 31/12/2023 |
|-----------------------------|---------------|---------------|
| CA France | 44 314 | 51 797 |
| <i>Variation de l'année</i> | <i>-3,94%</i> | <i>16,89%</i> |
| CA International | 21 254 | 25 196 |
| <i>Variation de l'année</i> | <i>3,72%</i> | <i>18,55%</i> |
| CA Total | 65 568 | 76 993 |
| <i>Variation de l'année</i> | <i>-1,59%</i> | <i>17,42%</i> |

2.4 ANALYSE DE L'ACTIVITÉ DES FILIALES

2.4.1 NSE AUTOMATECH / CANADA

NSE AUTOMATECH est un intégrateur de pièces mécaniques à haute valeur ajoutée pour les secteurs Aéronautique, Défense, Médical et Industriel avec des prestations d'usinage, assemblage, traitement de surface, peinture, sur le site de Granby ; et de câblage, assemblage et intégration d'équipements électroniques sur le site de Ville Saint Laurent.

L'année 2023 affiche un chiffre d'affaires de 10,324 M€, en légère baisse de 3,45 % du fait de l'évolution défavorable du cours de change EUR/\$CAD. Le CA de la filiale en \$CAD, progresse de 2,84 % par rapport à 2022. A noter la poursuite des investissements et du renouvellement du parc machine avec des équipements CNC de nouvelle génération. Le carnet de commandes est, jusqu'à ce jour, bien orienté. La priorité est donnée à la structuration de l'organisation de production du site de Granby, son augmentation

de capacité et la maîtrise de la croissance du site de Ville Saint Laurent. Nous allons également développer les activités usinage de précision et câblage dans le Médical, la Défense et l'Aéronautique.

2.4.2 NSE TLS / CANADA

Le déploiement à l'international de l'activité Services s'est poursuivi avec la joint-venture NSE TLS à Montréal, qui adresse les marchés techniques, logistiques et services en Amérique du Nord. Son chiffre d'affaires est en croissance (+16.4%) sur 2023. La société NSE TLS poursuit son développement, afin d'anticiper le développement de l'activité actuelle et défense, la société a pris possession, début 2023, d'un nouveau bâtiment de 12.000 M² toujours à Mirabel.

2.4.3 NSE Brasil / BRÉSIL

L'activité de NSE Brasil en 2023 a toujours été impactée par la situation politico-économique qui a rendu atone le marché Défense. Malgré un CA qui a augmenté, les résultats sont en pertes. Les perspectives 2024 restent incertaines dans un marché compliqué par le report de décisions. Nous sommes présents sur les secteurs porteurs de l'Aéronautique et de la Défense et l'organisation a été ajustée de façon à améliorer notre compétitivité.

2.4.4 NSE Aéro Maroc / MAROC

NSE Aéro Maroc réalise des prestations d'intégration de câblage et d'intégration de systèmes câblés. Conformément à nos prévisions, le site a été impacté en 2023 par la baisse d'activité sur le site de Riom sur le premier semestre, le second semestre a montré une forte augmentation de la charge qui se poursuit sur 2024.

L'action commerciale de NSE Aéro Maroc est aussi déterminante dans le développement des activités de « Services » et de « Conception » de NSE dans ce pays. Nous avons poursuivi en 2023 des actions de consolidation de l'organisation industrielle, renforcement de l'encadrement, investissements dans les outils de production et la mise en place de l'ERP groupe, finalisée au début 2024, afin de gagner en efficacité et d'améliorer notre compétitivité.

2.4.5 Hical-NSE / INDE

En 2023, notre filiale Hical-NSE a enregistré une forte hausse de facturation sur l'année. A noter une poursuite de la croissance du carnet de commandes pour l'exercice 2024 qui confirme les perspectives de redressement et de montée en puissance. Hical-NSE fait partie des fournisseurs référencés auprès des équipementiers cherchant des capacités de production en Inde éligibles aux marchés de compensation.

2.4.6 NSE India / INDE

La filiale NSE India à Bangalore, dédiée aux activités de réparation d'équipements électroniques et d'assemblage de produits propres continue son développement. Celle-ci s'est bien développée avec les réparations de nos enregistreurs de données de vol, mais aussi avec le développement de feux de position et de rhéostat pour l'armée indienne. De plus nous avons installé une base de ressources d'ingénierie afin de répondre à nos besoins capacitaires en Mécanique, Electronique, Fiabilité et Gestion d'Obsolescence. A noter une légère baisse du CA sur cette année, due au délai d'approvisionnement de composants qui a fait basculer une partie de la facturation sur 2024. A noter l'extension de capacité sur les activités de câblage et intégration sur 2024 et le déménagement dans un nouveau bâtiment de 900 M² début 2024. Nous prévoyons une poursuite de la croissance du carnet de commandes pour l'exercice 2024.

2.5 PRÉSENTATION ET COMMENTAIRES DES COMPTES CONSOLIDÉS

2.5.1 Bilan

Pour rappel, les comptes consolidés 2023 sont présentés en application des normes IFRS.

Le total net de l'actif au 31 Décembre 2023 est de **79 030 K€** (58 759 K€ en 2022) pour le Groupe. Les capitaux propres totaux s'élèvent à **39 113 K€** (36 025 K€ en 2022).

Le ratio d'endettement consolidé évolue ainsi :

| Ratio d'endettement consolidé au 31/12 en K€ | 2023 | 2022 | Variation |
|--|---------------|---------------|-----------------|
| <i>Emprunts et dettes financières diverses à long terme</i> | 4 907 | 4 212 | 16,50% |
| + <i>Emprunts à court terme</i> | 20 | | |
| + <i>Partie courante des emprunts et dettes financières à long terme</i> | 1 831 | 2 060 | -11,12% |
| = Endettement total (A) | 6 758 | 6 272 | 7,75% |
| - Disponible à l'actif (B) | 5720 | 6512 | -12,16% |
| = Endettement net (A-B) | 1038 | -240 | -532,50% |
| Capitaux propres (C) | 39 113 | 36 025 | 8,57% |
| Ratio d'endettement net (A-B)/C | 2,65% | -0,67% | |

Fin d'année 2023, NSE France a encore subi cette année de nombreux décalages de paiement de la part de clients, 7,5 M€ qui auraient dû être réglé au 31/12 et l'ont été sur Janvier 2024.

2.5.2 Compte de résultat

- Le chiffre d'affaires net s'élève à 76 993 K€ (65 568 K€ en 2022), soit une hausse de 17,4 %. La part **export direct** du chiffre d'affaires du Groupe est de **33 %** (32 % en 2022) ;
- Le total des produits courants est de **79 228 K€** (66 589 K€ en 2022) ;

Evolution de la marge brute et de l'EBITDA :

- La marge sur consommation de matières et marchandises représente 55,22 % du chiffre d'affaires au 31 Décembre 2023 à comparer à 62,43 % à l'exercice précédent.
- L'EBITDA de l'exercice, qui correspond au résultat opérationnel courant retraité des amortissements et provisions (autres que l'actif circulant), s'élève à 7 452 K€ à comparer à 5 811 K€ à l'exercice précédent (+ 28,2 %).

Evolution des charges de personnel :

- Les charges de personnel (hors impact intéressement & participation) sont en baisse (- 5,45%) sur l'exercice, s'élevant à 22 992 K€ à comparer à 24 319 K€ au 31 Décembre 2022 ;
- Les effectifs consolidés sont de 508 (hors Intérimaires et JV) au 31/12/2023 à comparer à 493 au 31/12/2022.

- Le total des charges courantes est de **74 699 K€** (63 274 K€ en 2022) ;
- Le résultat opérationnel courant (normes IFRS) est bénéficiaire de 4 529 K€** (bénéficiaire de 3 315 K€ en 2022).
- Le résultat opérationnel (courant + non courant) (normes IFRS) est bénéficiaire de 5 698 K€** (bénéficiaire de 3 671 K€ en 2022).
- Le résultat financier s'établit à **- 197 K€** (-44 K€ en 2022).

Le résultat net de l'ensemble consolidé au 31 Décembre 2023 se traduit par un bénéfice de 4 133 K€ (bénéfice de 3 056 K€ en 2022).

Le résultat « part du groupe » se traduit par un bénéfice de 4 133 K€ (bénéfice de 3 056 K€ en 2022).

2.6 FILIALES ET PARTICIPATIONS AU 31 DÉCEMBRE 2023

Au 31 Décembre 2023, le périmètre de consolidation se présente comme suit :

| De la Société | Méthode de consolidation | % de contrôle | % d'intérêts | Pays d'activité | Siège social | SIREN | Forme juridique |
|--|--------------------------|---------------|--------------|-----------------|---|----------------|-----------------|
| NSE | Société mère | 100,00% | 100,00% | France | La Grand-Croix – 03250 Nizerolles | 394 020 903 | SA |
| NSE Aero North America | Intégration globale | 100,00% | 100,00% | Canada | 3544 Ashby, H4R 2C1 St Laurent Québec | | Inc |
| NSE Automatech | Intégration globale | 100,00% | 100,00% | Canada | 520 Rutherford, Granby, Québec, Canada J2G 0B2 | | Inc |
| NSE Brasil | Intégration globale | 99,99% | 99,99% | Brésil | Rodovia Geraldo Scavone, 2080 – Condomínio empresarial Indusvale – Jardim California – CEP 12305-490 Jacarei - SP | 35 225 112 921 | LTDA |
| NSE Aero Maroc | Intégration globale | 100,00% | 100,00% | Maroc | Zone franche d'exportation de Nouaceur - Casablanca | | SARL |
| HICAL NSE | Mise en équivalence | 49,00% | 49,00% | Inde | Sy. N°46-47 Electronics city, phase 2 - Hosur road, Bangalore | | SA |
| NSE India | Intégration globale | 100,00% | 100,00% | Inde | Prestig meridien 2, 13th floor n°30 MG road Bangalore | | SARL |
| NSE Services Techniques et Logistiques | Mise en équivalence | 50,00% | 50,00% | Canada | 780 av. Brewster bureau 03-200 - H4C 2K1 Montréal | | SA |

2.7 PROGRÈS RÉALISÉS ET DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

Nos filiales au Brésil et Maroc ont rencontré des difficultés pour des raisons de baisse d'activité, mais aussi pour certaines en raison d'un environnement politico-économique difficile.

NSE TLS, NSE Automatech et HICAL NSE confirment une bonne croissance et ont ouvert de belles opportunités pour les exercices à venir.

2.8 RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT GROUPE

Au 31 Décembre 2023, les frais de recherche & développement se présentent comme suit :

| Valeur brute (en €) | 31/12/2022 | Activation | Sorti | 31/12/2023 |
|---------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| BUC | 421 127 | 134 275 | 109 951 | 445 451 |
| BUI | | | | 0 |
| BUS | | | | |
| Total | 421 127 | 134 275 | 109 951 | 445 451 |

| Amortissement | 31/12/2022 | "+" | "-" | 31/12/2023 |
|---------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| BUC | 160 173 | 117 917 | 109 951 | 168 138 |
| BUI | | | | 0 |
| BUS | | | | |
| Total | 160 173 | 117 917 | 109 951 | 168 138 |

| Valeur nette comptable | 31/12/2022 | | | 31/12/2023 |
|------------------------|----------------|---------------|----------|----------------|
| BUC | 260 955 | 16 359 | 0 | 277 313 |
| BUI | 0 | 0 | 0 | 0 |
| BUS | | | | |
| Total | 260 955 | 16 359 | 0 | 277 313 |

2.9 ÉVÈNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

En complément des éléments indiqués ci-dessus dans le rapport de gestion de la société NSE SA, les évènements suivants majeurs sont survenus :

Evolution de la Gouvernance de NSE

Suite à l'Assemblée Générale Ordinaire (AGO) du jeudi 21 mars 2024, ont été nommés Stéphane Mayer en tant que Président du Conseil de Surveillance, Isabelle Carrère en tant que Vice-Présidente du Conseil de Surveillance, et François Lacoste en tant que Représentant de NSE Participations au Conseil de Surveillance.

L'expérience en direction d'entreprise de ce Conseil de Surveillance renouvelé et sa connaissance approfondie des secteurs Aéronautique & Défense ainsi que son expertise financière, marquent la volonté du groupe NSE de poursuivre dans la continuité, ses activités, en France et à l'international, au bénéfice de l'ensemble des parties prenantes, tout particulièrement ses clients, ses collaborateurs, professionnels et engagés, et ses actionnaires.

Évolution des BU

Le groupe annonce l'évolution des BU de NSE, les BU Intégration et BU Conception sont consolidées dans la BU Interconnexion à partir de 2024 pour plus d'efficacité. Les nouvelles communications se feront avec cette nouvelle organisation.

Conflits internationaux

Les conflits internationaux ont créé de fortes tensions asymétriques sur l'Europe sur le coût direct des énergies et matières premières, et installé une inflation durable.

Aucune exposition de nos filiales sur leur CA n'est notée.

Seules les relations entre l'Inde et la Russie sont à surveiller concernant l'approvisionnement en énergie.

2.10 ORIENTATIONS ET PERSPECTIVES

Les orientations que nous fixons sont :

- Mise en œuvre notre plan Ambition 2025 qui sera étendu jusqu'à 2027 ;
- Mise en œuvre de la nouvelle BU intégrée Interconnexion ;
- Renforcement de notre offre de services dans le secteur de la Défense ;
- Renforcement de notre diversification sur les secteurs du Naval, Médical, des domaines de la mobilité et des énergies nouvelles ;
- Poursuite de l'amélioration de notre compétitivité au travers d'investissements dans le domaine de l'intégration en prenant appui sur notre présence au Maroc, en Inde et montée en valeur ajoutée ;
- Poursuite de nos investissements industriels afin d'améliorer notre productivité et notre compétitivité ;
- Consolidation de NSE en structurant son organisation Bureau d'études et sa gestion des programmes sur la BU Interconnexion ;
- Développement de la démarche RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) pour NSE France. Un deuxième rapport extra financier a été publié en Juillet 2023 intégrant l'évaluation de notre bilan Carbone en Scope 3.

Nous prévoyons un budget 2024 consolidé en forte augmentation du CA par rapport à l'exercice 2023, avec une contribution en hausse de nos filiales par rapport au réalisé 2023 et nous poursuivons le développement de nos activités services MRO et Défense.

Au niveau du groupe, le secteur Aéronautique civil représente chez NSE 19,7 %, devrait augmenter en valeur. Le secteur Défense (air, terre, mer) représente 53,1 % et va continuer sa progression sur 2024.

2.11 FACTEURS DE RISQUES

2.11.1 Provisions pour risques et charges

| En K€ | Indemnités de fin de carrière | Garantie client | Litiges | Risques Pénalités | TOTAL |
|-----------------------------|-------------------------------|-----------------|------------------------|-------------------|-------|
| Fin de période (31/12/2022) | 777 | 60 | 185 | 246 | 1 268 |
| Dotations | 625 | 49 | 75 | 110 | 859 |
| Reprises | | -30 | -25 | -224 | -279 |
| Fin de période (31/12/2023) | 1 402 | 79 | 235 | 132 | 1 848 |
| | | | Provisions long terme | | 1 481 |
| | | | Provisions court terme | | 367 |

2.12 UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS

Le Groupe utilise des instruments financiers standards et simples.

2.13 INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1, les titres de la société n'étant pas admis aux négociations sur un marché réglementé et le total du bilan ou du chiffre d'affaires n'excédant pas 100 millions d'euros ; nous n'avons pas à mentionner les informations visées à l'article R 225-105-1 I et II.

A noter la publication de notre rapport extra financier en Juillet 2023, incluant notre bilan carbone scope 1,2 et 3.

2.14 PRATIQUES ANTI-CONCURRENTIELLES

Le Groupe veille à respecter les pratiques anti-concurrentielles et ne fait l'objet d'aucun litige sur ces pratiques.

2.15 POLITIQUE DE LA SOCIÉTÉ ET DU GROUPE VIS-À-VIS DU PERSONNEL

2.15.1 Égalité professionnelle et salariale

Le Directoire constate, en application des dispositions des articles L. 225-37-1, L. 225-82-1 et L. 226-9-1 du Code de commerce, que la politique de la Société, au cours de l'exercice écoulé, en matière d'égalité professionnelle entre hommes et femmes a été de veiller à assurer l'égalité entre hommes et femmes et à établir l'égalité des chances.

2.16 AUTORISATIONS DE CAUTIONS, AVALS ET GARANTIES

Les engagements de garanties concernent des garanties bancaires données sur des marchés pour 3 725 K€ auxquelles viennent s'ajouter des dettes garanties par des suretés réelles pour 2 151 K€ (hypothèques sur bâtiments liées aux emprunts souscrits sur les exercices précédents).

2.17 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ-MÈRE NSE

2.17.1 Composition du capital au 31 Décembre 2023

Au 31 Décembre 2023, le capital social s'élève à 5 232 972,05 euros. Il est composé de 3 376 111 actions de 1,55 euros de valeur nominale.

2.17.2 Structure de l'actionnariat au 31 Décembre 2023

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de Commerce, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires détenant directement ou indirectement plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote de la Société.

Au 31 Décembre 2023, les actionnaires ayant un nombre significatif d'actions sont les suivants :

| Nom | Quantité totale | Part action | Quantité votes simples | Quantité votes doubles | Nombre de voix | Part vote |
|----------------------|-----------------|-------------|------------------------|------------------------|----------------|-----------|
| NSE PARTICIPATIONS | 1 978 025 | 58,59% | 0 | 1 978 025 | 3 956 050 | 68,71% |
| CREDIT MUTUEL EQUITY | 684 775 | 20,28% | 0 | 684 775 | 1 369 550 | 23,79% |
| LACOSTE François | 192 120 | 5,69% | 560 | 191 560 | 383 680 | 6,66% |

2.17.3 Autocontrôle

NSE possédait 200 460 actions d'autocontrôle dont 4 413 actions propres acquises dans le cadre du contrat de liquidités au 31 Décembre 2023.

2.17.4 Contrat de liquidité

Au titre du contrat de liquidité confié par la Société NSE à PORTZAMPARC SA, à la date du 31 Décembre 2023, les moyens suivants figuraient au compte de liquidités :

- 4 413 titres NSE ;
- 110 325 € (valorisation en euros du compte de liquidité au 31/12/2023).

Le cours de l'action NSE s'établissait à 25 euros au 31 Décembre 2023 (taux de clôture).

Nous vous proposons de renouveler jusqu'au 30 Juin 2025 l'autorisation conférée au Directoire de procéder, conformément à l'article L.225-209 du Code de commerce, aux dispositions du règlement 2273/2003 du 22 décembre 2003 pris en application de la directive « abus de marché » n° 2003/6/CE du 28

Janvier 2003, et aux articles 241-1 à 241-6 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF), à des rachats des actions de la société dans la limite de 10% du capital social, en vue :

- Soit d'assurer l'animation sur le marché de l'action NSE par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte AFEI reconnue par l'AMF ;
- Soit de l'achat d'actions pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- Soit l'annulation de titres ainsi rachetés par voie de réduction de capital, sous réserve de l'autorisation par l'Assemblée générale du Directoire à procéder à l'annulation des actions rachetées ;
- De mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'AMF, et plus généralement, réaliser toute autre opération conforme à la législation en vigueur.

Le prix unitaire maximum d'achat des actions est fixé, hors frais, à 35 euros.

2.17.5 État de la participation des salariés au capital de la Société

A la clôture de l'exercice, la participation des salariés telle que définie à l'article L. 225-102 du code de commerce représentait 0,036 % du capital social de la Société. La détention de ces actions ne s'effectue pas au travers d'un mécanisme de gestion collective.

2.17.6 Situation des mandats des membres du Conseil de Surveillance

Evolution de la Gouvernance de NSE

Suite à l'Assemblée Générale Ordinaire (AGO) du jeudi 21 mars 2024, ont été nommés pour une période de 6 ans :

- Stéphane Mayer en tant que Président du Conseil de Surveillance,
- Isabelle Carrère en tant que Vice-Présidente du Conseil de Surveillance,
- François Lacoste en tant que Représentant de NSE Participations au Conseil de Surveillance.

2.17.7 Situation des mandats des Commissaires aux Comptes

Les mandats de la société SEREC CONSULTING et de la société GRANT THORNTON, Commissaires aux Comptes sont arrivés à expiration.

Nous vous proposons de les renouveler dans leurs fonctions pour une nouvelle période de six exercices, soit pour une durée venant à expiration à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2029.

Nous vous remercions d'adopter les résolutions soumises à votre approbation correspondant aux propositions formulées dans le présent rapport.

Nous vous remercions de votre soutien envers notre Société.

Le Directoire

La société NSE SA, S.A à Directoire et Conseil de Surveillance, dûment organisée et existant en droit Français, au Capital de 5 232 972,05€ dont le siège social est situé La Grand-Croix – 03250 NIZEROLLES - Inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Cusset (03) sous le numéro RCS 394020903

ANNEXE : TABLEAU DES RÉSULTATS AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

| En € | | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 |
|--|--|------------|------------|------------|------------|------------|
| I. CAPITAL EN FIN D'EXERCICE | | | | | | |
| a) | Capital social | 5 232 972 | 5 232 972 | 5 232 972 | 5 232 972 | 5 232 972 |
| b) | Nombre des actions ordinaires existantes | 3 376 111 | 3 376 111 | 3 376 111 | 3 376 111 | 3 376 111 |
| c) | Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes | | | | | |
| d) | Nombre maximal d'actions futures à créer : | | | | | |
| - | <i>Par conversion d'obligations</i> | | | | | |
| - | <i>Par exercice de droits de souscription</i> | | | | | |
| - | <i>Par attribution d'actions gratuites</i> | | | | | |
| II. OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE | | | | | | |
| a) | Chiffre d'affaires hors taxes | 64 597 990 | 58 808 175 | 56 035 642 | 54 456 752 | 66 316 664 |
| b) | Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions | 10 598 130 | 8 122 533 | 7 017 231 | 4 318 130 | 6 635 367 |
| c) | Impôts sur les bénéfices | 2 094 703 | 967 814 | 1 150 356 | 192 826 | 819 239 |
| d) | Participation des salariés due au titre de l'exercice | | | | | |
| e) | Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions | 5 425 342 | 3 969 855 | 4 208 435 | 2 380 467 | 3 101 826 |
| f) | Résultat distribué | 675222,2 | 675 222,20 | 742 744,42 | 742 744,42 | 844 027,75 |
| III. RÉSULTATS PAR ACTION | | | | | | |
| a) | Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions | 2,13 | 1,97 | 1,37 | 1,12 | 1,46 |
| b) | Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions | 1,61 | 1,18 | 1,25 | 0,71 | 0,92 |
| c) | Dividende attribué à chaque action (net) | 0,20 | 0,20 | 0,22 | 0,22 | 0,25 |



A WORLD OF SERVICES

**SIÈGE ADMINISTRATIF
ZA LA TOUR
03200 CUSSET
FRANCE
WWW.NSE-GROUPE.COM**

2023

NSE
Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 5 232 972,05 euros
Siège social : La Grand-Croix - 03250 NIZEROLLES
394 020 903 RCS CUSSET

RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 26 juin 2024

Exercice clos le 31 décembre 2023

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions des articles L.225-68 et L.22-10-20 du Code du commerce, le Conseil de Surveillance doit présenter à l'Assemblée Générale un rapport sur le gouvernement d'entreprise.

Ce rapport a notamment pour objet de rendre compte de l'organisation et de la composition des organes de direction et de conseil, des conventions visées aux articles L 225-38 et L 225-3.7 du Code de Commerce et des délégations de pouvoirs et de compétences accordées au Directoire de la Société.

Le présent rapport contient également les observations du Conseil de Surveillance sur le rapport du Directoire et sur les comptes de l'exercice 2023.

1- Mandataires sociaux : mandats et fonctions exercées

Par Assemblée Générale du 21 mars 2024, il a été procédé au remplacement de deux membres du Conseil de Surveillance sur trois.

Ont été nommés en remplacement respectivement de Monsieur François LACOSTE, et de Monsieur Alain REMUZON, démissionnaires, Monsieur Stéphane MAYER et Madame Isabelle CARRERE.

Les nouveaux membres ont été nommés pour une durée de 6 années soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra dans l'année 2030 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Par ailleurs, depuis le 21 mars 2024, la société NSE Participations, membre du Conseil de Surveillance de NSE, est représentée au dit Conseil par son Président, Monsieur François LACOSTE en remplacement de Madame Lise CAUCHY LACOSTE, démissionnaire.

L'expérience en direction d'entreprise de ce Conseil de Surveillance renouvelé et sa connaissance approfondie des secteurs Aéronautique & Défense ainsi que son expertise financière, marquent la volonté de NSE de poursuivre dans la continuité, ses activités, en France et à l'international, au bénéfice de l'ensemble des parties prenantes, tout particulièrement ses clients, ses collaborateurs, professionnels et engagés, et ses actionnaires.

Lors de sa séance du 21 mars 2024, le Conseil de Surveillance a nommé :

- Monsieur Stéphane MAYER, Président du Conseil,
- Madame Isabelle CARRERE, Vice-Président du Conseil.

Chaque membre du Conseil de Surveillance peut être révoqué de son mandat dans les conditions prévues par le droit commun (compétence de l'Assemblée Générale des actionnaires).

Nous vous communiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par les membres du Conseil de Surveillance.

Monsieur Stéphane MAYER

- Président du Conseil de Surveillance de la SA NSE,
- Président de ADIXMA SAS
- Operating Partner du fonds d'investissement aéronautique de TIKEHAU CAPITAL et en tant que représentant de ce dernier :
 - . Membre du Conseil de Surveillance de CROUZET SAS et président du comité d'audit,
 - . Président du Conseil de Surveillance de ELVIA PCB SAS
 - . Président du Conseil de Surveillance de JOGAM SAS,. Membre du Conseil de Surveillance de MECACHROME SAS et président du comité des nominations et rémunérations,
- Membre du Conseil de Surveillance d'AGENIUM SAS,
- Membre du Comité Stratégique d'ELIXIR AIRCRAFT SAS,
- Membre du Conseil de Surveillance de SEGULA TECHNOLOGIES SAS.

Madame Isabelle CARRERE

- Vice-Présidente du Conseil de Surveillance de SA NSE
- Présidente d'Alba &Co,
- Membre du Conseil d'Administration de LISI et membre des Comités d'Audit et RSE,
- Membre du Conseil d'Administration de PARROT et membre du Comité d'Audit,
- Membre du Conseil d'Administration de FIBI,
- Membre du Conseil d'Administration et Trésorière de la Maison des Femmes,
- Gérante de la SCEA Haras de Turan.

Monsieur François LACOSTE

- Représentant de NSE Participations au Conseil de Surveillance de SA NSE
- Président SAS NSE Participations

- Administrateur de HICAL-NSE, filiale de NSE (Inde)
- Président et Membre Comité Financier SAS NSE Participations

En outre, vous trouverez ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par les membres du Directoire de la Société.

Monsieur Philippe BREL

- Président du Directoire de NSE
- Président de NSE AUTOMATECH, filiale de NSE ANA
- Président de NSE ANA, filiale de NSE
- Administrateur de HICAL-NSE, filiale de NSE
- Président de NSE India, filiale de NSE

Monsieur Laurent DEBARET

- Membre du Directoire de NSE ;
- Directeur Financier de NSE

Monsieur Alain ROCHER

- Membre du Directoire de NSE ;
- Vice-président Services NSE
- Administrateur Technique Logistique Services, filiale de NSE Aero North America (Canada)

Etant précisé que :

- Les mandats des membres du Directoire ont été renouvelés lors du Conseil de Surveillance du 27 janvier 2023 pour une durée de trois années, à compter du 1^{er} février 2023 pour se terminer le 31 janvier 2026.

Chaque membre du Directoire peut être révoqué de son mandat dans les conditions prévues par le droit commun (compétence de l'Assemblée Générale des actionnaires ou du Conseil de Surveillance). La révocation du mandat d'un membre du Directoire n'entraîne pas la résiliation de son contrat de travail qui peut intervenir dans les conditions (durée de préavis et causes) de droit commun.

2 Missions du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la Société par le Directoire qui est investi à l'égard des tiers des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux expressément attribués par la loi au Conseil de Surveillance et aux assemblées d'actionnaires, et dans le respect des statuts et du règlement intérieur du Conseil de Surveillance.

A cet effet, le Conseil de Surveillance peut opérer à toute époque de l'année les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns et peut se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission. En outre, il nomme les membres du Directoire et détermine leur rémunération.

Le Conseil de Surveillance délibère sur les points définis dans son rôle vis-à-vis du Directoire chaque fois que nécessaire.

Le Conseil de Surveillance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, et en tout état de cause, au minimum quatre fois par an. Au cours de l'exercice annuel clos le 31 décembre 2023, le Conseil de Surveillance s'est réuni à 14 reprises, avec un taux de participation de 100%.

Les délibérations du Conseil de Surveillance sont constatées par des procès-verbaux établis sur un registre spécial tenu au siège social.

2.1 Missions de nomination et de rémunération

Le Conseil de Surveillance a pour mission :

- De nommer et de fixer la rémunération des mandataires sociaux et de proposer, s'il y a lieu, les critères qualitatifs et quantitatifs de détermination de la partie variable de cette rémunération ; par rémunération, il faut entendre le salaire et les primes, mais également les avantages annexes, présents ou futurs, tels que avantages en nature, retraite complémentaire, etc...
- De procéder à l'examen des projets d'attribution gratuite d'actions au bénéfice des salariés et dirigeants ainsi que les conditions et modalités d'attribution.
- De formuler toute proposition et tout avis sur les jetons de présence ou autres rémunérations et avantages des membres des organes de direction et de Surveillance, d'apprécier la situation de chacun des membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance au regard des relations qu'il entretient, s'il y a lieu, avec la Société ou les sociétés du groupe NSE, de nature à compromettre sa liberté de jugement ou à entraîner des conflits d'intérêts potentiels avec la Société.

2.2 Missions d'Investissements – Arbitrages – Refinancement

Le Conseil de Surveillance définit les orientations stratégiques du groupe et examine annuellement les plans stratégiques établis par le Directoire.

Le Conseil de Surveillance examine annuellement et valide le budget et se tient informé trimestriellement de son avancement.

Le Directoire initie ce budget annuel qui fait état des refinancements et arbitrages prévus ainsi que le volume d'investissements en fonction de la capacité d'autofinancement disponible. Le choix des investissements relève de la compétence du Directoire qui, avec les collaborateurs spécialisés, recherche les développements et acquisitions répondant à nos critères stratégiques.

Le budget fait apparaître l'état des prévisions de trésorerie résultant des ressources et des emplois (besoin en fonds de roulement et investissements).

Le Conseil veille particulièrement au respect de l'équilibre financier du groupe.

2.3 Décisions du Directoire soumises à l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance en vertu des statuts de la Société et répartition des tâches :

Outre les pouvoirs dévolus au Conseil de Surveillance par la réglementation applicable (notamment les cautions, avals et garanties qui doivent faire l'objet d'une autorisation du Conseil de Surveillance), conformément à l'article 17 des statuts de la Société et aux règlements intérieurs du Directoire et du Conseil de Surveillance, les décisions du

Directoire listées en Annexe 1 sont soumises à l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance.

2.4 Pouvoirs dévolus par le Conseil de Surveillance au Directoire

Le Conseil de Surveillance autorise le Directoire à répartir, sous sa responsabilité, entre les membres du Directoire, les tâches de la direction de la Société.

3 Modalités de participation des actionnaires à l'Assemblée Générale

Les actions inscrites en compte nominatif depuis plus de deux ans bénéficient d'un droit de vote double.

Il n'existe aucune modalité particulière concernant la participation des actionnaires à l'assemblée générale. Les modalités de participation sont celles définies par la loi ainsi que par les dispositions des statuts de la société qui s'y rapportent (article 28).

Il n'existe aucune restriction statutaire concernant l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions.

4 -Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables aux mandataires sociaux

4.1 Politique de rémunération du Directoire :

Nous vous présentons les principes et critères applicables à la détermination, à la répartition et à l'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au Président et aux membres du Directoire en raison de l'exercice de leur mandat..

Cette rémunération comporte une partie fixe annuelle brute incluant salaire et congés payés.

Le Président du Directoire n'a pas de contrat de travail et bénéficie d'une rémunération fixe annuelle au titre de son mandat. Les contrats de travail des autres membres du Directoire n'ont pas été suspendus. Ils continuent donc à percevoir une rémunération fixe annuelle en qualité de salarié incluant salaire, congés payés et prime d'ancienneté au titre du contrat de travail.

S'ajoute à ce premier élément une rémunération variable calculée en fonction de l'EBITDA de la société NSE et des filiales opérationnelles de cette dernière, pour l'exercice 2023, comme pour 2024.

En outre, le Président et un des deux membres du Directoire disposent d'un véhicule de société et peuvent prétendre au remboursement de leurs frais de mission et de représentation selon les règles de l'entreprise.

Les rémunérations totales fixe et variable et les avantages de toute nature versés ou attribués au Directoire au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 sont de 401 919 €. Ce montant figure dans l'annexe aux comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2023.

Aucun membre du Directoire n'a conclu de contrat de prestation de services avec la Société.

Le Président ne bénéficie d'aucun avantage spécifique en cas de cessation ou de changement de fonction (Rémunérations différées, indemnités de départ et engagements de retraite, licenciement sans cause réelle et sérieuse ou perte d'emploi en raison d'une offre publique). Les autres membres du Directoire n'ont pas d'avantage spécifique lié à la cessation de leur mandat mais disposent d'un contrat de travail et des droits qui y sont rattachés.

4.3 Politique de rémunération des membres du Conseil de Surveillance

Nous vous présentons les principes et critères applicables à la détermination, à la répartition et à l'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables aux membres du Conseil de Surveillance en raison de l'exercice de leur mandat au titre de l'exercice en cours et constituant la politique de rémunération les concernant.

Aucun membre du Conseil de Surveillance ne dispose d'un contrat de travail avec la Société.

Les membres du Conseil de Surveillance perçoivent une rémunération fixe annuelle au titre de leur mandat. En outre, ils peuvent prétendre au remboursement de leurs frais de mission et de représentation selon les règles de l'entreprise.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, cette rémunération s'est élevée à un montant global de 11 040 euros que le Conseil de Surveillance a réparti entre ses membres autres que le Président, qui n'a pas perçu de rémunération pour ses fonctions. Cette rémunération a pris fin le 21 mars 2024.

Pour l'année 2024, compte tenu des changements intervenus au Conseil de Surveillance exposés ci-avant au § 1, nous soumettons à votre approbation une augmentation de l'enveloppe des rémunérations à verser au Conseil de Surveillance, pour un montant fixe annuel de 95 000 € (au prorata des durées effectives d'exercice des mandats). Le Conseil de Surveillance procédera à la répartition de ce montant entre ses membres.

Il est précisé en tant que de besoin qu'aucun membre du Conseil de Surveillance ne bénéficie d'éléments de rémunération, d'indemnités ou d'avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation de son mandat, ou postérieurement à celui-ci, ou de droits conditionnels octroyés au titre d'engagements de retraite à prestations définies répondant aux caractéristiques des régimes mentionnés aux articles L. 137-11 et L.137-11-2 du Code de la sécurité sociale.

5 -Situation des mandats des Commissaires aux Comptes

Les mandats de la société SEREC et de la société GRANT THORNTON, Commissaires aux Comptes sont arrivés à expiration.

Nous avons revu les offres en présence et les propositions du Directoire et vous proposons de les renouveler dans leurs fonctions pour une nouvelle période de six exercices, soit pour une durée venant à expiration à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2029.

6 -Conventions visées aux articles L.225-38 et L.225-37-4 du code de commerce

Nous avons été informé qu'aucune nouvelle convention visée à l'article L.225-88 du Code de commerce n' a été conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023. Les conventions antérieurement approuvées ont continué de s'appliquer au cours de cet exercice.

7 -Délégations de pouvoirs et de compétence données par l'Assemblée Générale au Directoire

Nous vous informons que l'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires de la Société n'a accordé au Directoire aucune délégation de pouvoirs ou de compétences en cours de validité en matière d'augmentation de capital par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de commerce.

Le Conseil de Surveillance propose à l'Assemblée Générale d'autoriser le Directoire, pendant une période s'étendant à compter de ce jour jusqu'au 30 juin 2025, à procéder, conformément à l'article L.225-209 du Code de commerce, à des rachats des actions de la société dans la limite de 10 % du capital social. Etant précisé que le prix unitaire maximum d'achat des actions est fixé, hors frais, à 35 euros.

8 -Observations sur le rapport de gestion, les comptes annuels et les comptes consolidés

Le Conseil de Surveillance doit présenter à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle ses observations sur le rapport de gestion du Directoire ainsi que sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice.

Nous vous précisons que le Directoire a communiqué et a présenté au Conseil de Surveillance les comptes annuels, les comptes consolidés et le rapport de gestion lors de sa séance du 29 avril 2024.

Après avoir entendu l'exposé du Directoire sur les comptes sociaux et consolidés annuels et le rapport de gestion du Directoire, et après avoir entendu le compte-rendu de mission des Commissaires aux Comptes, nous estimons que ces documents ne donnent lieu à aucune observation particulière.

Nous espérons que l'ensemble des propositions que vous a faites le Directoire dans son rapport recevra votre agrément, et que vous voudrez bien adopter les résolutions qui vous sont soumises.

**Fait à ABREST
Le 29 avril 2024**

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Stéphane Mayer', written in a cursive style.

**Pour le Conseil de Surveillance,
Le Président
Stéphane MAYER**

ANNEXE 1

La cession d'immeubles par nature, la cession totale ou partielle de participations, la constitution de sûretés ainsi que les cautions, avals et garanties font l'objet d'une autorisation du Conseil de surveillance conformément aux dispositions de l'article L.225-68 alinéa 2 du Code de Commerce. Le non-respect de cette disposition n'est opposable aux tiers que dans les cas prévus par la loi.

En outre, à titre de mesure interne non opposable aux tiers, doivent être préalablement autorisées par le Conseil de surveillance les opérations suivantes :

- acheter, vendre ou échanger tous immeubles et fonds de commerce,
- contracter des emprunts sous quelque forme que ce soit pour le compte de la Société d'un montant unitaire supérieur à 1 million d'euros et d'un montant global par exercice supérieur à 3 millions d'euros,
- embaucher des membres de la famille des membres du directoire,
- embaucher des salariés cadres dont la rémunération brute annuelle serait supérieure à 70 000 €.
- mettre en œuvre un plan social.
- Attribuer toute prime ou augmentation à des salariés de NSE dont la rémunération excède 70 000 €.
- constituer une hypothèque sur un immeuble social ou un nantissement sur le fonds de commerce,
- consentir toute garantie au nom de la société,
- prendre une participation dans une autre société, céder une participation,
- conclure ou résilier un bail commercial concernant un immeuble appartenant à la société ou loué par cette dernière (A l'exception du renouvellement de baux existants qui demeurera de la compétence du Directoire).
- engager une procédure judiciaire ou transiger, sauf en matière prud'homale.
- décider de budgets sponsoring ou de communication pour un montant excédant la somme de 10.000 euros par exercice social.
- Signer tout contrat de consulting ou de prestation de bureau d'études pour un montant supérieur à 70 000 €.

En cas de refus du Conseil de Surveillance d'autoriser une des opérations visées ci-dessus, le Directoire peut, s'il le juge utile, convoquer extraordinairement une Assemblée Générale Ordinaire qui pourra accorder l'autorisation en cause et tirer toutes conséquences du différend surgi entre les organes sociaux.

DEMANDE D'ENVOI DE DOCUMENTS

Concernant l'Assemblée Générale du 26 juin 2024

Je soussigné(e) :

NOM :

Prénom usuel :

Adresse postale :

Adresse Email : _____ @ _____

Propriétaire de _____ actions nominatives

de la Société NSE

reconnais avoir reçu les documents afférents à l'Assemblée Générale précitée et visés à l'article R.225-81 du Code de Commerce,

demande l'envoi des documents et renseignements concernant l'Assemblée Générale du 26 juin 2024, tels qu'ils sont visés par l'article R.225-83 du Code de Commerce.

Mode de transmission (à défaut d'indication, les documents seront transmis par Email) :

Par Email

Par courrier

Fait à _____ , le _____ 2024.

Signature

Conformément à l'article R. 225-88 alinéa 3 du code de Commerce, les actionnaires titulaires d'actions nominatives peuvent, par une demande unique, obtenir de la Société l'envoi des documents et renseignements visés aux articles R. 225-81 et R.225-83 du code de Commerce, à l'occasion de chacune des assemblées générales ultérieures. Au cas où l'actionnaire désirerait bénéficier de cette faculté, mention devra être portée sur la présente demande.